

# **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN À LA CANTINE, DELÉMONT, 13 SEPTEMBRE 2019**

Présents : 14 personnes dont un journaliste du QJ (voir liste de présence annexée).

L'ordre du jour est accepté.

## **1. Mots de bienvenue**

Philippe salue l'assemblée. 12 personnes sont excusées. Il souligne la nécessité d'une association de soutien à LA CANTINE face aux menaces du bailleur. Il retrace le travail accompli par les personnes à l'origine de la création de l'Association, Ernst Hansjörg, Liechti Léonie, Humbert Jérôme, Martinoli Emmanuel et lui-même, qui se présentent brièvement.

## **2. Bref historique**

Léonie raconte l'histoire de LA CANTINE, née il y a trois ans, la situation désastreuse de l'immeuble à l'époque, l'engagement des sympathisant-e-s pour nettoyer et aménager des espaces : cuisine, dortoir, bibliothèque, etc., développer des activités créatrices diverses, accueillir des personnes, des groupes et des associations (en résidence également), etc.

Elle présente les divers épisodes de discussions avec le bailleur, sur la durée du bail et son montant. Le bailleur engage maintenant une action en justice pour expulser les locataires. La procédure est en cours, une séance de tribunal est prévue le 23.10.19. L'association pourrait fournir un soutien juridique et aux diverses activités de LA CANTINE.

La discussion est ouverte, Philippe insiste sur le travail accompli par les cantiniers-ères et qualifie les arguments de vonRoll de futiles. Une personne demande si des liens persistent avec les syndicats, qui avaient organisé un 1er mai à LA CANTINE en 2018, ainsi qu'avec le mouvement de la grève des femmes, ce qui est confirmé.

En ce qui concerne la commune de Delémont, l'association pourra jouer le rôle de lien. Elle devrait aussi servir à la médiatisation de LA CANTINE et de ses activités, bien reprises déjà par LQJ. Un membre du comité sera interviewé demain par Fréquence Jura. Il faut souligner que l'association de soutien n'est pas membre de LA CANTINE.

## **3. Statuts**

Les statuts sont distribués et présentés ensuite par Hansjörg. Les points importants : pas de président mais un/une simple porte-parole, cotisation libre, lien personnel avec LA CANTINE.

L'art. 3 est corrigé en conséquence, l'art. 6 lettre g est laissé tel quel, il permet à l'AG de fixer un montant de cotisation si nécessaire. Les ajouts à l'art. 5 «Elle est présidée par un/e membre du comité » et à l'art. 11 «Les membres oeuvrent bénévolement au sein de l'association » sont acceptés. En ce qui concerne l'art. 5, Patricia insiste pour qu'une certaine liberté soit laissée au comité dans ses décisions, afin qu'il ne soit pas lié par l'obligation de convoquer une AG à tout moment.

Plusieurs insistent sur la nécessité de créer des groupes de travail.

Votation : Les statuts sont acceptés à l'unanimité.

## **4. Election du comité et des vérificateurs**

Quatre personnes, sur les cinq qui avaient préparé l'assemblée d'aujourd'hui, sont candidat-e-s ; Hansjörg, Léonie, Philippe et Emmanuel. Patricia annonce sa candidature. Les cinq sont élus en bloc, à l'unanimité.

Deux vérificateurs des comptes présents dans la salle sont élus, Christian Frund et André Monnerat.

## **5. Propositions d'activités de l'association**

Jérôme présente une liste d'activités possibles, sans ordre particulier:

1. création d'un fonds pour compenser les frais de déplacement des artistes.
2. contacter BKW et exiger la pose d'un compteur avec alternance jour/nuit et décompte mensuel.
3. examiner les aspects juridiques qui empêchent des activités publiques à LA CANTINE.
4. favoriser le réseautage avec des groupes du même type en CH et à l'étranger
5. contacter (pour soutien idéal) des personnalités, artistes, journalistes, philosophes, sociologues, écrivains, cinéastes, etc.
6. rédiger et faire signer une pétition de soutien
7. contacter étudiants en sociologie
8. aider à la diffusion de la Feuille officielle
9. favoriser la vente des productions de LA CANTINE.
10. œuvrer à l'amélioration des communications de LA CANTINE (annonces de spectacles, d'activités, etc)
11. se préparer à une manifestation, voire à l'occupation de LA CANTINE en cas de jugement défavorable.

Autres prises de parole :

Trouver un juriste bénévole, contacter les juristes progressistes.

Organiser une conférence de presse pour les médias régionaux pour présenter les activités de l'association et de LA CANTINE

Travailler à la mémoire du lieu.

En ce qui concerne le point 3, l'affectation légale de la parcelle sur laquelle est située LA CANTINE permet une activité publique, mais le bailleur s'oppose à toute demande en ce sens à la commune.

Une personne relève le peu de fréquentation de LA CANTINE par des jeunes, d'où l'importance de l'information, de la communication, des groupes de travail, etc. Parmi les causes possibles, la localisation de LA CANTINE, l'angoisse devant l'inconnu, la signature à fournir. Importance de la signalisation physique.

Organiser un remerciement aux divers contributeurs à LA CANTINE y compris les commerces qui donnent leurs invendus.

## **6. Divers**

La première séance du comité est fixée au vendredi 4 octobre à 18h à LA CANTINE.

## **7. Verrée**

La séance est levée. Les discussions se poursuivent autour d'un verre et de légumes fournis gracieusement par la Clef des champs.

16.09.2019

Pour le PV, Emmanuel.